



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics

# Fête des entrepreneurs

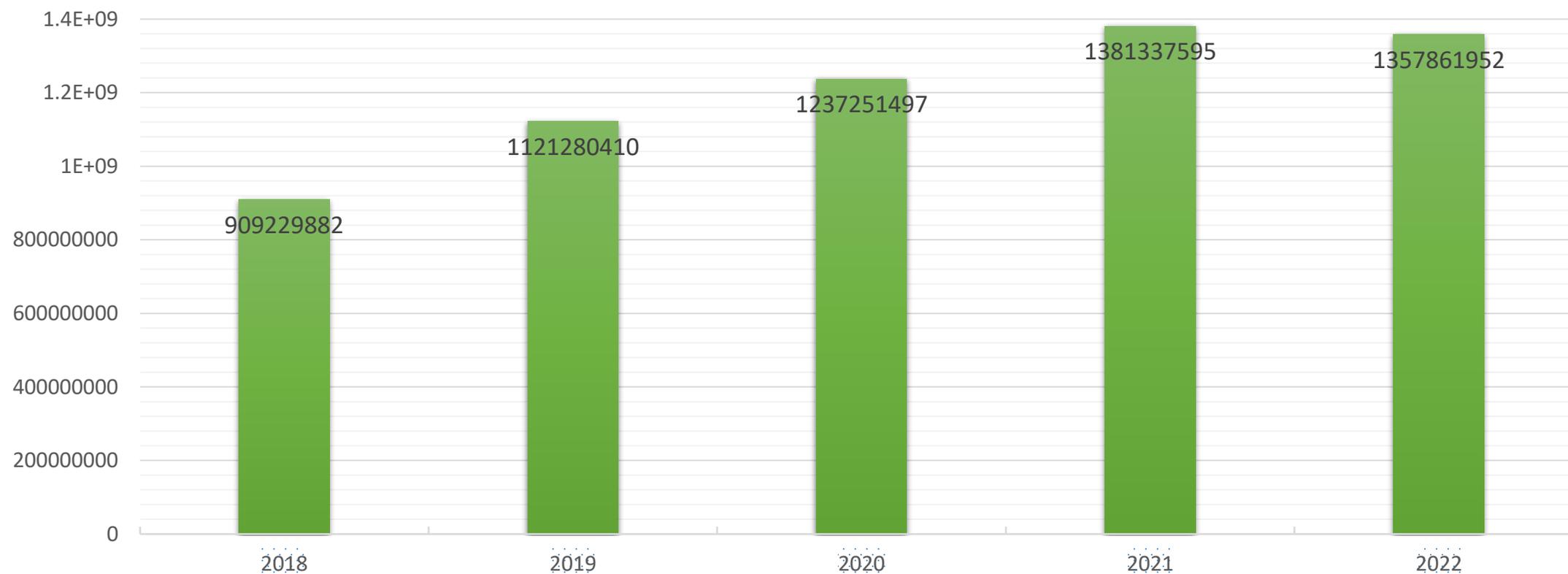
# Total des investissements en infrastructures 2018-2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics

## Total des investissements en infrastructures 2018-2022





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics

# Mobilité

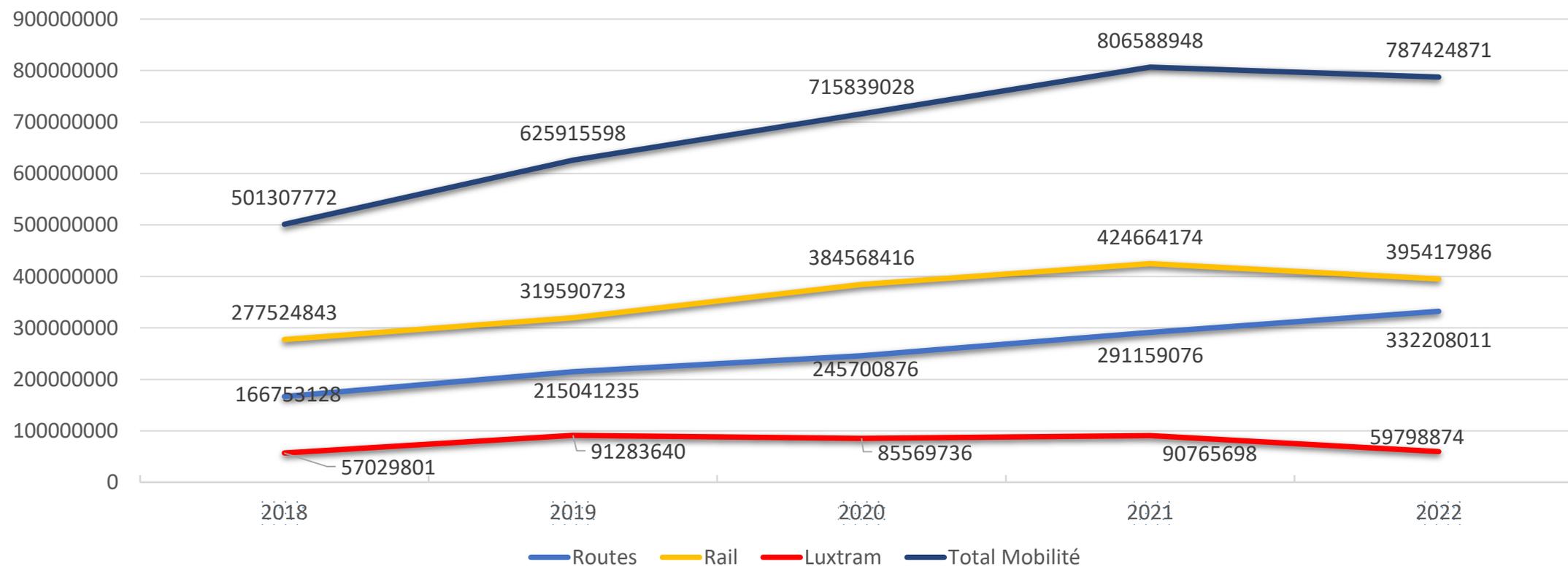
# Investissements Mobilité 2018-2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics

## Mobilité





# Ambition 2019-2023: « Plus et plus vite »

- Mise en œuvre de la mobilité multimodale restera une des grandes priorités des cinq années à venir
  - Identifier les mesures et les infrastructures les plus aptes à améliorer durablement la mobilité dans toutes les régions du pays et des régions frontalières des pays limitrophes
  - Le cas échéant, adapter les planifications en cours afin que toutes les infrastructures contribuent au concept global
- Programme d'investissement ambitieux sera réalisé
- Projets d'infrastructure seront mis en œuvre plus rapidement qu'initialement prévus
- Investissements dans la mobilité seront augmentés de manière considérable



# Liste non exhaustive de projets prioritaires et profitant de couloirs ou zones réservés par le plan PST

- **Boulevard de Merl et Contournement de Cessange** (priorité absolue pour le développement à l'ouest de la Ville)
- Nouvelle N3 à Bonnevoie/Howald (*projet voté*)
- **Mise à 2x3 voies de l'autoroute A3 avec priorisation pour bus et covoiturage** (*projet voté*)
- **Optimisation de la Collectrice du Sud (A13-A4-A13) avec site propre bidirectionnel pour bus**
- Boulevard urbain N7 Ettelbruck-Diekirch et priorisation pour bus à Diekirch
- Sécurisation de la B7 entre Colmar-Berg et Ettelbruck en éliminant les goulots d'étranglement
- **Contournement de Bascharage (E44/N5)** (*projet voté*)
- Voie de délestage à Echternach (N10/E29/N11)



# Programme gouvernemental: Projets dont l'ordre de priorité sera modifié

Les projets de contournement liés seront rapidement réalisés afin de garantir que l'apaisement du trafic dans une localité ne se fasse pas aux dépens des citoyens d'une autre localité :

- **Raccordement de la zone logistique de Contern au réseau autoroutier (3 → 2)**
- **N7 (E421): Contournement de Hosingen (2 → 1) et Contournement de Heinerscheid (3 → 2) dans le cadre de la Sécuristaion de la N7 entre le giratoire Fridhaff et le giratoire Wemperhaard**
- Contournement de Dippach, E44/N5 (3 → 2)
- P+R Mamer-Capellen (3 → 2)
- PC38 Bascharage/Sanem-Gare – Dippach-Gare/Bertrange (2 → 1)



# Investissements dans les infrastructures de la mobilité multimodale

Suivant la **stratégie Modu 2.0**, l'État est un acteur de la mobilité et par son choix des investissements dans les infrastructures de transport, l'État oriente l'évolution de la mobilité en vue d'atteindre **l'objectif d'une réduction de la congestion aux heures de pointe**

- **Densification du réseau cyclable national:** 630 km en service contre plus de 1'100 km à terme prévus par le projet de loi déposé le 12 octobre 2018, dont projets « Veloexpresswee » et nouvelles pistes nationales à travers la Ville
- **Corridors pour les lignes d'autobus:** Couloirs pour bus, couloirs à sens alterné, priorisation aux installations de feux de signalisation, réseau BHNS
- **Corridor Bus sur A4** entre Foetz et Leudelage-Sud sur BAU
- **Pôles d'échange routiers et parking relais P+R,** dont installation de **bornes de chargement pour bus électriques:** utilisation accrue de **cahiers des charges** établis selon des **critères fonctionnels** respectant les 3 piliers d'une conception durable, à savoir l'écologie, l'économie et la dimension sociale, dont l'économie circulaire est un élément



# Priorité absolue: Extension du réseau tramway

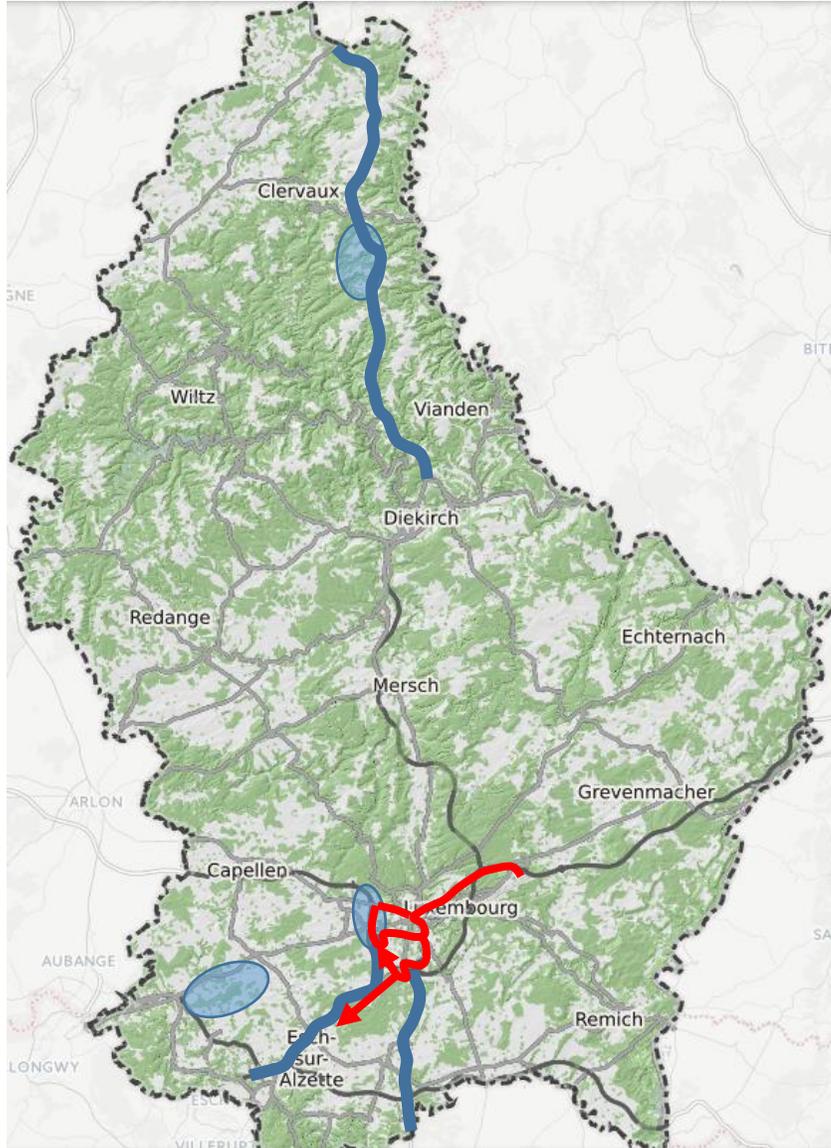
- Extension du réseau vers Höhenhof/Aérogare et la Cloche d'Or
- Projets de loi:
  - N6, place de l'Étoile - intersection route d'Arlon/boulevard de Merl
  - Porte de Hollerich – boulevard de Merl
  - Boulevard de Merl
- Études conceptuelles pour définir les solutions les plus adaptées pour un corridor de transport collectif en direction de
  - Munsbach
  - Echternach via Junglinster
  - Tossebierg (Mamer)
  - Ettelbruck et Diekirch
  - Dudelange et Bettembourg

# Phasage des projets prioritaires



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics



## Réseau du tramway:

- Tronçon A place de l'Étoile – Luxexpo en service depuis 07/18
- Réalisation du réseau vers la Cloche d'Or et Höhenhof/Aérogare avant 2023 (tronçons B, C, D et E)
- Place de l'Étoile - boulevard de Merl (projet de loi avant 2023)
- Porte de Hollerich – boulevard de Merl (projet de loi avant 2023)
- Boulevard de Merl (projet de loi avant 2023)

## Projets routiers:

- Contournement de Bascharage (début travaux ???)
- Contournement de Hosingen (projet de loi 2020)
- Sécurisation N7 (projet de loi 2020/21)
- Élargissement A3 avec priorisation Bus et Covoiturage (début travaux 2020)
- Boulevard de Merl (projet de loi avant 2023)
- Corridor Bus sur A4 (projet de loi 2021)
- Optimisation A13-A4-A13 (projet de loi 2021)



# Bâtiments

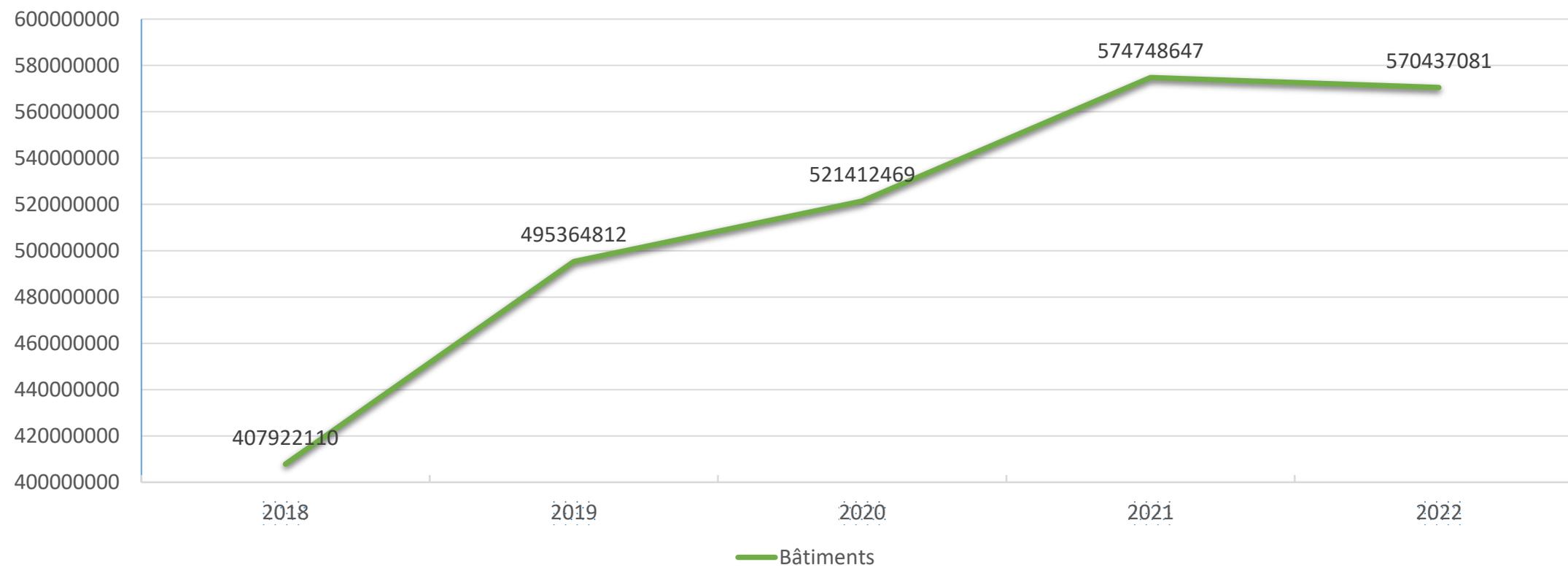
# Investissements Bâtiments 2018-2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics

## Bâtiments

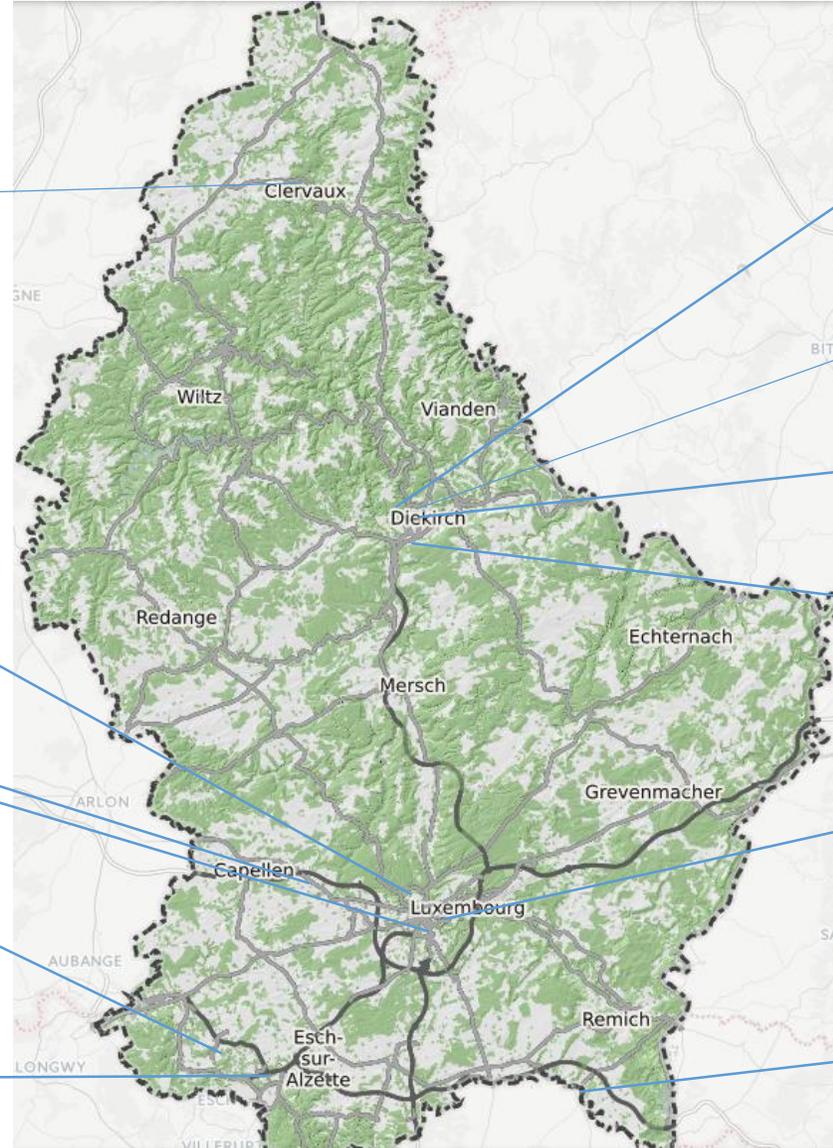


# Projets de construction prioritaires



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département des travaux publics



Lycée à Clervaux  
2015-2018 – 81 mio.€

Lycée Michel Lucius au Kirchberg  
2022-2026 – 180 mio.€

École nationale pour adultes  
et le Sportlycée à Mamer  
prochainement

Lycée technique de Bonnevoie  
prochainement

Ecole internationale à Differdange  
2017-2020 – 74.7 mio.€

Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff  
2017-2022 – 166 mio.€

Centre militaire Herrenbierg  
2019-2025 – 137.9 mio.€

Lycée Agricole à Gilsdorf  
2016-2020 – 103.9 mio.€

Nordstadlycée à Erpeldange  
prochainement – 160 mio.€

Auberge de jeunesse Ettelbruck  
2024-2026 – 18 mio.€

Lycée technique du Centre  
prochainement

École internationale Mondorf  
prochainement  
et le Domaine Thermal à Mondorf  
prochainement – 133.5 mio.€



# Marchés publics

- Mise en place d'un « centre de compétences – marchés publics » afin :
  - de répondre aux diverses exigences de la Commission européenne en matière de gouvernance des marchés publics ;
  - de pouvoir assister les différents départements ministériels dans la mise en œuvre
  - des politiques stratégiques sectorielles de marchés publics (que ces derniers auront élaborées par leurs propres soins) ;
  - et de maîtriser les défis de la dématérialisation.

portail des marchés publics

ACTEURS PRINCIPES GÉNÉRAUX PROCÉDURES ACTUALITÉS **LÉGISLATION** FORMULAIRES

> [Législation](#)

## MARCHÉS PUBLICS

1. Texte coordonné "[Marchés publics](http://www.legilux.public.lu)" (<http://www.legilux.public.lu>)
2. [Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics](#)
3. [Règlement grand-ducal du 8 avril 2018](#) portant exécution de la loi du sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.
4. Annexes des directives 2014/24/UE et 2014/25/UE auxquelles la loi du 8 avril 2018 et le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 se réfèrent mais qui ne sont pas intégrées dans le texte de cette loi ou de ce règlement grand-ducal:
  - [Annexe I](#), [annexe IV](#) et [annexe X](#) de la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics
  - [Annexe V](#) et [annexe XIV](#) de la directive 2014/25/UE relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux
5. [Loi sur les marchés publics](#) du 25 juin 2009 (Mémorial A n° 172 du 29 juillet 2009) (applicable aux marchés publics lancés après sa mise en vigueur). Suite à la modification par l'article 56 de la [loi du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010](#), l'article 23 paragraphe (5) point a), troisième alinéa de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics a la teneur suivante :  
"Toutefois, les pouvoirs adjudicateurs peuvent déroger à cette application pour des lots dont la valeur estimée hors TVA est inférieure à 80.000 euros pour les services et inférieure à